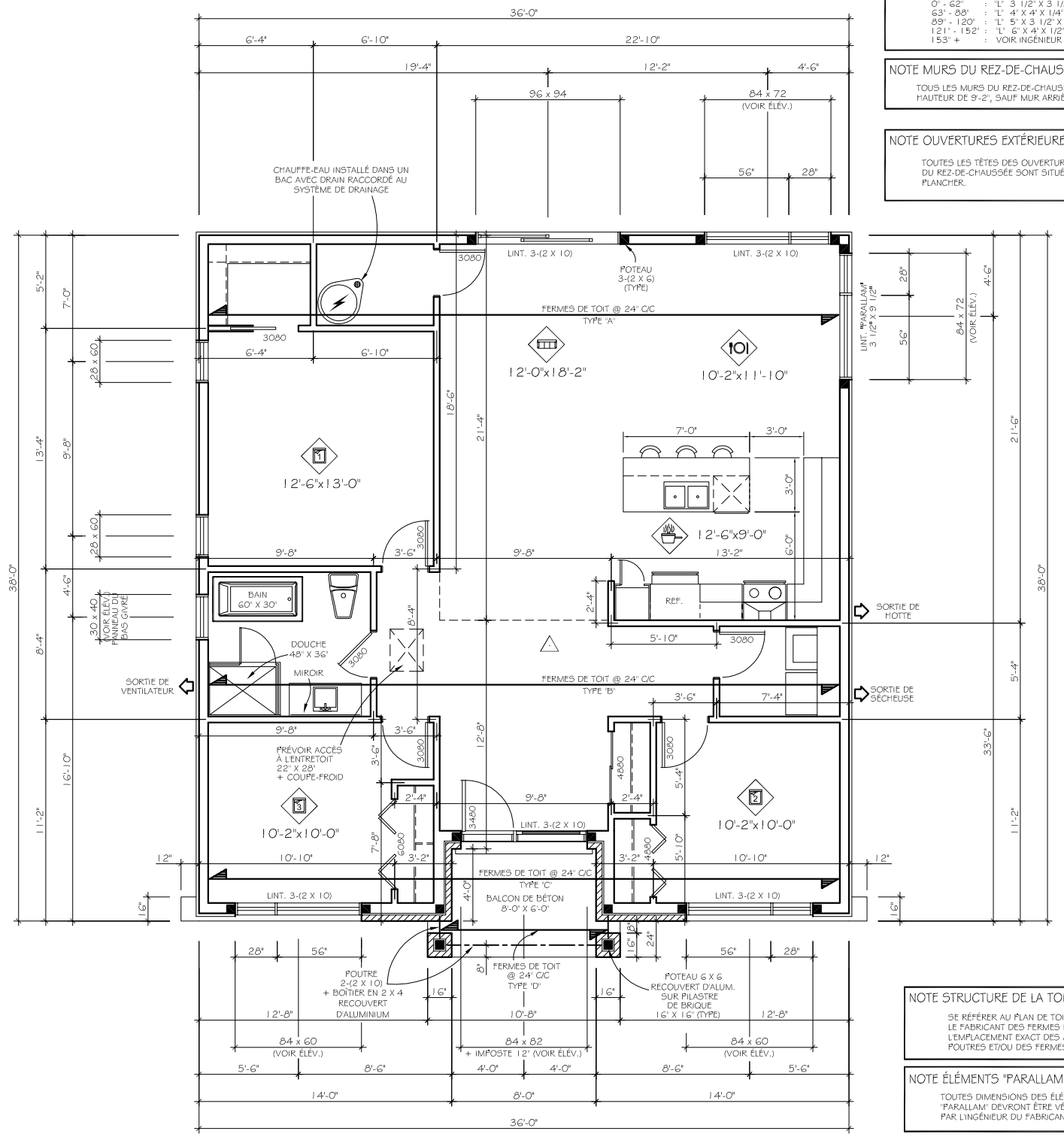

LINTEAUX D'ACIER AU-DESSUS DES OUVERTURES:

0" - 62"	:	"L" 3 1/2" X 3 1/2" X 1/4"
63" - 88"	:	"L" 4" X 4" X 1/4"
89" - 120"	:	"L" 5" X 3 1/2" X 5/16"
121" - 152"	:	"L" 6" X 4" X 1/2"
153" +	:	VOIR INGÉNIEUR

NOTE MURS DU REZ-DE-CHAUSSÉE:

TOUS LES MURS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ONT UNE HAUTEUR DE 9'-2", SAUF MUR ARRIÈRE (CATHÉDRALE) .

NOTE OUVERTURES EXTÉRIEURES:

TOUTES LES TÊTES DES OUVERTURES EXTÉRIEURES DU REZ-DE-CHAUSSÉE SONT SITUÉES À 8'-0" DU PLANCHER.

NOTE STRUCTURE DE LA TOITURE:

SE RÉFÉRER AU PLAN DE TOITURE FOURNI PAR LE FABRICANT DES FERMES DE TOIT POUR L'EMPLACEMENT EXACT DES APPUIS ET DES POUTRES ET/OU DES FERMES MAÎTRESSES.

NOTE ÉLÉMENTS "PARALLAM":

TOUTES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS "PARALLAM" DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

NOTES GÉNÉRALES :

- Les cotes (mesures) ont priorité.
- La construction devra être exécutée selon les normes du C.N.B. du Canada, l'édition en cours.
- Les empattements devront être modifiés selon la nature du sol.
- Les empattements pour les murs porteurs seront de 24" x 12" (ou selon la nature du sol).
- Prévoir une finition imperméable autour de tous bains et douches.
- Doubler la structure des planchers sous les cloisons parallèles ainsi qu'autour de toutes cages d'escaliers. (Espacées de 4" si plomberie)
- Les linteaux au-dessus des ouvertures seront de 2-(2 x 10) sauf indication contraire.
- Les hottes et ventilateurs mécaniques devront évacuer vers l'extérieur.
- Planifier l'installation d'un système d'échangeur d'air obligatoire.
- Prévoir:
  - Entrée d'eau.
  - Compteur d'eau.
  - Robinet(s) extérieur(s).
  - Fosse étanche selon les normes municipales en vigueur.
  - Entrée électrique.
  - Détecteurs de fumée élect., 110 v interconnectés (1 par niveau et/ou 1 par chambre)
  - Détecteur d'oxyde de carbone élect., 110 v (1 par niveau, au garage ou foyer) relié(s) aux détecteurs de fumée
  - Détecteur de chaleur élect., 110 v (1 par garage)
  - Sortie(s) de téléphone
  - Sortie(s) de la câblodistribution
  - Sortie(s) murale(s) de l'aspirateur central

NOTE POUR FENETRES

C.N.B. 9.7.1.5: HAUTEUR DES APPUIS DE FENÊTRES OUVRANTES AU-DESSUS DES PLANCHERS OU DU SOL:

LORSQUE L'APPUI DE LA FENÊTRE EST SITUÉ À MOINS DE 900 mm (36 po.) DU PLANCHER FINI OU QUE LE NIVEAU DU PLANCHER FINI SOUS LA FENÊTRE EST À PLUS DE 600 mm (23.6po) AU-DESSUS D'UN AUTRE PLANCHER OU DU SOL, DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FENÊTRE, LES FENÊTRES DOIVENT:

- ÊTRE PROTÉGÉES PAR UN GARDE-CORPS INSTALLÉ CONFORMÉMENT À LA SECTION 9.8; OU
- L'OUVERTURE DOIT ÊTRE LIMITÉE VERTICALEMENT OU HORIZONTALEMENT À AU PLUS 100 mm (4 po).

NO	REVISIONS	DATE

IMPORTANT

* L'acquisition de ce plan permet la construction d'une seule résidence.
* L'achat d'un plan de maison pour fins de construction ne permet pas à l'acheteur d'utiliser le modèle à des fins publicitaires à moins d'obtenir le droit à cet effet.

Planimage
1501 AMPÈRE, SUITE 105
BOUCHERVILLE, QUÉBEC, CANADA, J4B 5Z5
(450) 641-7526 (800) 752-6744
(450) 641-6688
www.planimage.com info@planimage.com

nom du propriétaire: A.GUAY & FILS CONSTRUCTION

titre du dessin: REZ-DE-CHAUSSÉE

échelle: 1/4" = 1'-0"

dessiné par : M.O.H	date 06/2017
vérifié par : S.C.	date 06/2017
no plan : DT-17064	no référence: #11656

Échelle 1/8" = 1'-0"